



RÈGLEMENT

L'arrêté municipal portant règlement est affiché à l'entrée du site.

SÉCURITÉ

- > L'ensemble des espaces est conçu pour les VTT, BMX, rollers, skateboards et trottinettes.
- > Les véhicules à moteur électrique ou thermique y sont interdits.
- > **La capacité d'accueil est de 11 pratiquants maximum en simultané sur la pumptrack (circuits bleu et rouge) et 5 pratiquants sur la zone adjacente.**
- > Ne pratiquez jamais seul, une autre personne doit être présente.
- > Les enfants de moins de 10 ans doivent être surveillés par un adulte.
- > Vous utilisez ce terrain à vos risques et périls.
- > Respectez les marquages au sol et le sens de circulation indiqué.
- > Ne coupez pas entre les parcours ni dans les talus.
- > Attention à la météo : la pluie et le gel diminuent fortement l'adhérence.
- > Vérifiez que votre matériel est en bon état de fonctionnement.
- > En présence de débris sur les parcours (branches, cailloux...), vous êtes invité à les enlever.
- > Ne déposez pas vos effets personnels sur la piste (sac, blousons...).

En cas de problème sur l'équipement ou de dégradations : merci de contacter la Mairie au 03 88 51 02 04.

En cas d'urgence ou d'accident, faites arrêter la pratique, protégez la personne blessée des collisions et contactez le 112.

CONSEILS

- > Dans un premier temps, repérez les parcours à vitesse modérée.
- > N'empruntez les parcours que si vous vous jugez capable de les franchir. Ne vous surestimez pas.
- > Roulez en contrôlant votre vitesse et votre trajectoire.
- > Ne vous arrêtez jamais sur un parcours : vous pouvez obstruer le passage et être invisible pour les autres.
- > Pour des raisons de sécurité et de maintien en bon état des parcours, évoluez seulement sur les espaces en enrobés.

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- > Le port d'un casque est OBLIGATOIRE.
- > Les gants et autres protections sont vivement conseillés : genouillères, coudières, dorsale.

La Ville décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement.



ESPACE CONÇU ET RÉALISÉ PAR

BIKE SOLUTIONS

